

Ce document contient des renseignements essentiels sur la série privilèges du Fonds de croissance de titres de sociétés à petite capitalisation de la HSBC (le « Fonds ») que vous devriez connaître. Vous trouverez plus de détails dans le prospectus simplifié du Fonds. Pour en obtenir un exemplaire, communiquez avec votre représentant ou avec Gestion globale d'actifs HSBC (Canada) Limitée au 1 888 390-3333 ou à l'adresse [global\\_asset\\_management@hsbc.ca](mailto:global_asset_management@hsbc.ca), ou visitez le [www.hsbc.ca/ressourcesenplacement](http://www.hsbc.ca/ressourcesenplacement).

**Avant d'investir dans un fonds, vous devriez évaluer s'il cadre avec vos autres placements et respecte votre tolérance au risque.**

## Bref aperçu

<b>Code du Fonds :</b>	HKB7505	<b>Gestionnaire du Fonds :</b>	Gestion globale d'actifs HSBC (Canada) Limitée
<b>Date de création de la série :</b>	23 juin 2010	<b>Gestionnaire de portefeuille :</b>	Gestion de Placements Mawer Ltée, Triasima Portfolio Management Inc.
<b>Valeur totale du Fonds au 31 octobre 2018 :</b>	211,6 M\$	<b>Distributions :</b>	Revenu : annuellement, vers la fin du mois de décembre Gains en capital : annuellement, vers la fin du mois de décembre
<b>Ratio des frais de gestion (RFG) :</b>	1,70 %	<b>Placement minimal :</b>	100 000 \$ (initial)*, 50 \$ (additionnel); ou 25 \$ dans le cadre de programmes de placements réguliers

\* Le placement minimal peut être un autre montant fixé par Gestion globale d'actifs HSBC (Canada) Limitée

## Dans quoi le Fonds investit-il?

Le Fonds investit principalement dans des actions ordinaires, des actions privilégiées, des droits, des bons de souscription, des titres convertibles et d'autres titres équivalant à peu près à la participation économique d'un porteur d'actions ordinaires. Lorsqu'il investit dans des actions ordinaires, le Fonds privilégie un large éventail de sociétés canadiennes de petite taille. Le Fonds peut investir jusqu'à 30 % de son actif dans des titres étrangers.

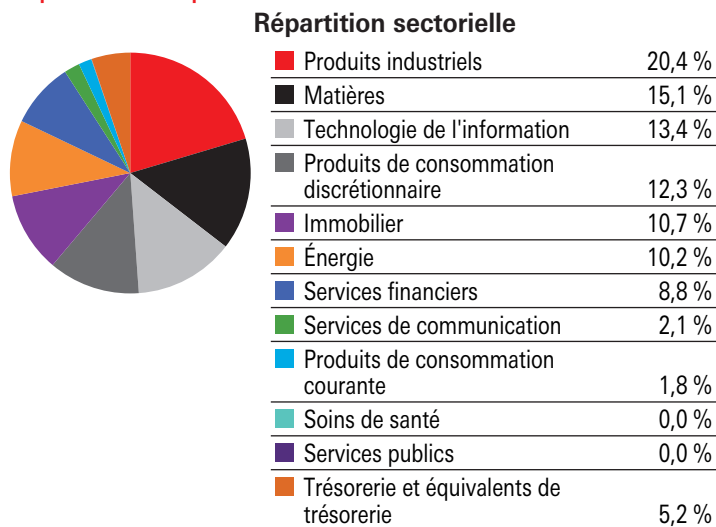
Les graphiques ci-dessous donnent un aperçu des placements du Fonds au 31 octobre 2018. Ces placements changeront au fil du temps.

### Dix principaux placements au 31 octobre 2018

1. MTY Food Group Inc.	4,26 %
2. Boyd Group Income Fund	4,21 %
3. Enghouse Systems Ltd.	3,86 %
4. Morneau Shepell Inc.	3,70 %
5. Stella-Jones Inc.	3,43 %
6. Altus Group Ltd.	3,30 %
7. Gouvernement du Canada, 1,66 %, 24 janv. 2019	3,01 %
8. NFI Group Inc.	2,94 %
9. Solium Capital Inc.	2,67 %
10. Stantec Inc.	2,64 %
<b>Pourcentage total des 10 principaux placements</b>	<b>34,02 %</b>

**Nombre total de placements 93**

### Répartition des placements au 31 octobre 2018



## Quels sont les risques associés à ce Fonds?

La valeur du Fonds peut augmenter ou diminuer. Vous pourriez perdre de l'argent.

Une façon d'évaluer les risques associés au Fonds est de regarder les variations de son rendement, ce qui s'appelle la « volatilité ».

En général, le rendement des fonds très volatils varie beaucoup. Ces fonds peuvent perdre de l'argent mais aussi avoir un rendement élevé. Le rendement des fonds peu volatils varie moins et est généralement plus faible. Ces fonds risquent moins de perdre de l'argent.

## Niveau de risque

Gestion globale d'actifs HSBC (Canada) Limitée estime que la volatilité de ce Fonds est **moyenne**.

Ce niveau est établi d'après la variation du rendement du Fonds d'une année à l'autre. Il n'indique pas la volatilité future du Fonds et peut changer avec le temps. Un fonds dont le niveau de risque est faible peut quand même perdre de l'argent.

Faible	Faible à moyen	<b>Moyen</b>	Moyen à élevé	Élevé
--------	----------------	--------------	---------------	-------

Pour en savoir davantage sur le niveau de risque et les facteurs de risque qui peuvent influencer sur le rendement du Fonds, consultez la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme?** dans le prospectus simplifié du Fonds.

## Fonds de croissance de titres de sociétés à petite capitalisation de la HSBC — série privilèges

### Aucune garantie

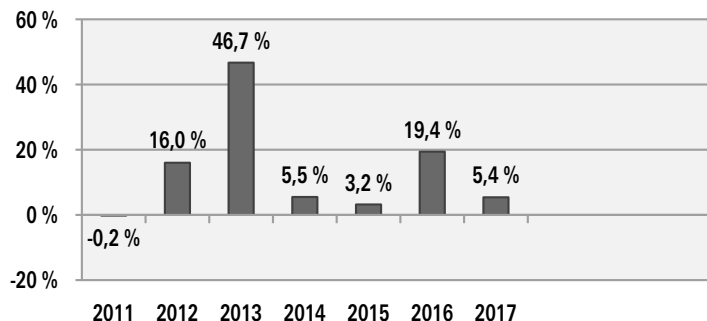
Comme la plupart des fonds, ce Fonds n'offre aucune garantie. Vous pourriez ne pas récupérer le montant investi.

### Quel a été le rendement du Fonds?

Cette section vous indique le rendement annuel des parts de série privilèges du Fonds au cours des 7 dernières années. Les frais du Fonds ont été déduits du rendement exprimé. Les frais réduisent le rendement du Fonds.

#### Rendements annuels

Ce graphique montre le rendement des parts de série privilèges du Fonds au cours de chacune des 7 dernières années civiles. La valeur du Fonds a diminué pendant 1 de ces 7 années. Les rendements indiqués et leur variation annuelle peuvent vous aider à évaluer les risques associés au Fonds dans le passé mais ils ne vous indiquent pas quel sera son rendement futur.



#### Meilleur et pire rendement sur 3 mois

Ce tableau indique le meilleur et le pire rendement des parts de série privilèges du Fonds sur 3 mois au cours des 7 dernières années. Ces rendements pourraient augmenter ou diminuer. Tenez compte de la perte que vous seriez en mesure d'assumer sur une courte période.

	Rendement	3 mois terminés	Si vous aviez investi 1 000 \$ dans le Fonds au début de cette période
Meilleur rendement	18,3 %	30 novembre 2013	Votre placement augmenterait pour s'établir à 1 183 \$.
Pire rendement	-10,1 %	30 septembre 2011	Votre placement chuterait pour s'établir à 899 \$.

#### Rendement moyen

La personne qui aurait investi 1 000 \$ dans des parts de série privilèges du Fonds à sa création détiendrait 2 712 \$ au 31 octobre 2018. Elle aurait ainsi obtenu un rendement annuel composé de 12,7 %.

## À qui le Fonds est-il destiné?

Ce Fonds peut convenir aux investisseurs qui :

- cherchent à obtenir une plus grande croissance de leur capital à long terme;
- ont un horizon de placement à long terme;
- ont un degré de tolérance au risque moyen.

**!** Le Fonds ne convient pas aux investisseurs ayant un degré de tolérance au risque faible ou faible à moyen ou un horizon de placement à court ou à moyen terme.

## Un mot sur la fiscalité

En général, vous payez de l'impôt sur votre quote-part des bénéfices imposables du Fonds et sur les gains en capital que vous réalisez au moment du rachat de votre placement. Le montant à payer varie en fonction des taux d'imposition qui s'appliquent à votre situation et du type de bénéfices réalisés par le Fonds (p. ex. des intérêts, des dividendes, des gains en capital, etc.) et selon que vous détenez ou non votre placement dans un régime enregistré d'épargne-retraite ou un autre régime enregistré.

Rappelez-vous que si vous détenez votre placement hors d'un régime enregistré, vous recevrez un feuillet fiscal indiquant votre quote-part des bénéfices du Fonds. Vous devez déclarer votre quote-part des bénéfices imposables, laquelle s'ajoute à votre revenu imposable, qu'elle soit versée en argent ou réinvestie. Vous devez également calculer vos gains en capital imposables réalisés au moment du rachat.

## Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux qui suivent présentent les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des parts de série privilèges du Fonds. Les frais (y compris les commissions) peuvent varier d'une série et d'un fonds à l'autre. Des commissions élevées peuvent inciter les représentants à recommander un placement plutôt qu'un autre. Informez-vous sur les fonds et les placements plus économiques qui pourraient vous convenir.

Le Fonds offre différentes séries, et les frais sont différents pour chaque série. Vous devriez vous informer sur les autres séries qui pourraient vous convenir.

### 1. Frais d'acquisition

Aucuns frais d'acquisition ne s'appliquent aux parts de série privilèges du Fonds.

### 2. Frais du Fonds

Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant des conséquences pour vous, car ils réduisent le rendement du Fonds.

Au 30 juin 2018, les frais du Fonds s'élevaient à 1,83 % de sa valeur, ce qui correspond à 18,30 \$ pour chaque tranche de 1 000 \$ investie.

	Taux annuel (en % de la valeur du Fonds)
<b>Ratio des frais de gestion (RFG)</b> Il s'agit du total des frais de gestion (qui comprennent la commission de suivi) et des frais d'exploitation du Fonds.	1,70 %
<b>Ratio des frais d'opérations (RFO)</b> Il s'agit des frais d'opérations du Fonds.	0,13 %
<b>Frais du Fonds</b>	<b>1,83 %</b>

### 3. Renseignements sur la commission de suivi

La commission de suivi est versée tant que vous possédez des parts du Fonds. Elle couvre les services et/ou les conseils que votre représentant et sa société vous fournissent.

Gestion globale d'actifs HSBC (Canada) Limitée verse la commission de suivi à la société de votre représentant. Elle la prélève sur les frais de gestion du Fonds et la calcule en fonction de la valeur de votre placement.

Montant de la commission de suivi	
En pourcentage (%)	En dollars (\$)
De 0 % à 0,75 % de la valeur de votre placement annuellement	De 0 \$ à 7,50 \$ annuellement sur chaque tranche de 1 000 \$ investie

### 4. Autres frais

Il se pourrait que vous ayez à payer d'autres frais pour acheter, détenir, vendre ou échanger des parts du Fonds.

Frais	Ce que vous payez
<b>Frais d'opérations à court terme</b>	Jusqu'à 2 % de la valeur des parts que vous vendez ou échangez dans les 30 jours de votre dernière souscription de parts, ou si vous effectuez des échanges entre des fonds de façon excessive. Ces frais sont remis au Fonds.
<b>Frais d'échange</b>	Votre représentant peut demander jusqu'à 2 % de la valeur des parts que vous souscrivez si vous échangez vos parts contre des parts d'un autre fonds ou d'une autre série du même fonds.

### Et si je change d'idée?

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires, vous avez le droit :

- de résoudre un contrat de souscription de parts d'un fonds dans les 2 jours ouvrables suivant la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du fonds;
- d'annuler votre souscription dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou de poursuivre en dommages-intérêts si le prospectus simplifié, la notice annuelle, l'aperçu du fonds ou les états financiers contiennent de l'information fautive ou trompeuse. Vous devez agir dans les délais prescrits par les lois sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire. Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire, ou consultez un avocat.

### Renseignements

Pour obtenir un exemplaire du prospectus simplifié et d'autres documents d'information du Fonds, communiquez avec Gestion globale d'actifs HSBC (Canada) Limitée ou votre représentant. Ces documents et l'aperçu du fonds constituent les documents légaux du Fonds.

Gestion globale d'actifs HSBC (Canada) Limitée  
885 West Georgia Street, 3rd Floor  
Vancouver (C.-B.) V6C 3E8  
Sans frais : 1 888 390-3333  
Courriel : [global\\_asset\\_management@hsbc.ca](mailto:global_asset_management@hsbc.ca)  
[www.hsbc.ca/ressourcesenplacement](http://www.hsbc.ca/ressourcesenplacement)

Pour en apprendre davantage sur les placements dans les fonds, consultez la brochure intitulée **Comprendre les organismes de placement collectif**, accessible sur le site Web des Autorités canadiennes en valeurs mobilières à l'adresse [www.autorites-valeurs-mobilieres.ca](http://www.autorites-valeurs-mobilieres.ca).